

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 136G Subvention et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation la signature d'une convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) ayant son siège social au 20, rue de Santerre à Paris 12e (SIMPA n° 48161), relative à l'action de soutien des demandeurs d'emploi au sein des Maisons des Entreprises et de l'Emploi des 13e, 14e, et 20e arrondissements : Préparation et simulation à l'entretien d'embauche, préalable à la mise en relation entreprise (dossier n° 2013_07639).

Article 2 : Une subvention annuelle de 40.000 euros sera versée à l'association.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 40.000 euros sera imputée, à hauteur de 20.000 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF55007 - rubrique 913, et à hauteur de 20.000 euros sur le chapitre 17 - nature 6574 - ligne DF34019 - rubrique 564 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2013.